



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Offices

Question écrite n° 39646

Texte de la question

M Pierre Bernard-Reymond attire l'attention de M le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la situation des veuves d'anciens combattants qui ne peuvent jouir, au-delà d'une période d'un an après le décès de leur mari, de l'aide de l'office des anciens combattants. Il lui demande s'il n'estime pas opportun de permettre à ces veuves de devenir ressortissantes de l'office des anciens combattants.

Données clés

Auteur : [M. Bernard-Reymond Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39646

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1807